

Dijon - Championnat de France des Circuits

Date: 15-17 mai 2026

Sujet/Subject : DECISION N°3
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To :

Les commissaires sportifs après avoir reçu un rapport, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : ROMÉO LEURS

N° & Pilote / No. & Driver : 8. Roméo Leurs

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 16 Mai 2026 à 15H22


Séance / Session : COURSE 1

Faits / Fact :

Infraction / Infringement : non respect de la procédure changement de ligne afin d'empêcher la voiture qui le suit de le dépasser.

Décision / Decision : Recul 5 places sur la grille de départ de la course à laquelle il prend le départ et 1 point de comportement. (MAGNY-COURS)

Raison de la décision / Reason : Art 17.1 et 17.9 su Rgt sportif FFSA / GT

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name) :	Date :
DE WCA Théo	16/05/2026
Signature :	Heure (Time) :
	17h38

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

M. PASCOUAU René
Président / Chairman
Lic. 14181 FFSA



Mme VAILLES Marielle
Membre
Lic. 7644 FFSA



M. PELOSI Pierre
Membre
Lic. 136305 FFSA

